Avis public

Avis public est donné par la soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley que le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal à la séance régulière du 2 mai 2022 *:*

- Règlement numéro 2022-536 modifiant le Règlement no 97-334 portant sur les dérogations mineures.

Toute personne intéressée peut examiner et obtenir une copie de ce règlement en s'adressant à la secrétaire-trésorière, Me Josiane Hudon, à la Mairie de Sainte-Catherine-de-Hatley, située au 35 chemin de North Hatley, Sainte-Catherine-de-Hatley (Québec), J0B 1W0.

Le règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Sainte-Catherine-de-Hatley, ce 3 mai 2022.

Me Josiane Hudon
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Conformément à l'article 431 du Code municipal*,* je soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley et résidente à Sherbrooke, certifie sous mon serment d'office que j'ai donné avis public, ci-haut mentionné pour des fins municipales, en l'affichant aux endroits déterminés par le conseil municipal, en date du 3 mai 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne certificat en ce 3e jour du mois de mai de l'an deux mil vingt-deux.

Me Josiane Hudon
Directrice générale et secrétaire-trésorière